



David Chane

Pour l'Acalpa, « le parent ravisseur est un modèle éducatif de délinquance ».

Pères en difficulté

L'aliénation d'enfants existe de la part d'hommes ; mais dans les faits, en cas de séparations douloureuses, les jugements sont le plus souvent prononcés en faveur des premières.

A la Réunion, l'association SOS Pères en grandes difficultés, créée en 1999, se bat pour que une meilleure prise en compte des droits paternels.

Pour Pierre, l'un de ses membres, il ne fait pas de doute qu'à la Réunion, les raisons qui poussent une mère à manipuler ses enfants contre le père dont elle est séparée sont le plus souvent d'ordre social et financier.

« En tombant enceinte, une fille devient socialement une femme. Et elle touchera des allocations qui lui permettront de vivre - à condition que le père soit complètement absent car si elle admet la garde partagée et la complémentarité éducative, elle doit renoncer à la moitié de

ses prestations sociales », résume ce Tamponnais qui vit cette situation, qu'une médiation familiale n'a guère améliorée.

Pierre, qui relève aussi que les services sociaux sont exclusivement tournés vers les mères, milite pour faire reconnaître « le droit des hommes à l'autodétermination » et « pour que nos enfants ne soient plus un enjeu financier ».

« Le père est présumé coupable »

En cas de séparation, « dans tous les dysfonctionnements, le père est présumé coupable dès le départ », constate de la même manière Bernard, un autre membre de SOS Pères en grandes difficultés.

Agé de cinquante et un ans, divorcé en 2004 après deux ans de procédure, ce fonctionnaire dionysien connaît d'énormes difficultés pour voir ses trois

filles, aujourd'hui âgées de neuf, quatorze et seize ans.

« Tout le système est fait pour isoler le père », observe-t-il, très remonté contre les avocats et huissiers et contre la justice qui l'a notamment privé de tout contact pendant quatorze mois avec ses enfants malgré les conclusions favorables à son endroit d'un rapport d'expertise.

Car si ses droits de visite se passaient bien au départ, la situation s'est rapidement dégradée. Son ex-épouse l'accuse de traiter ses filles comme des « bonniches » ; elle a écrit au juge en l'accusant de les faire « crier et hurler », raconte Bernard.

« Mes filles ont été complètement manipulées, affirme-t-il. Dernièrement j'ai loué une maison au bord de la mer pour quelques jours avec elles. Le dernier jour elles m'ont volé de l'argent. Elles sont tombées dans le vide et la méchanceté, avec l'aide de leur mère et de la justice. »

Paranoïa et folie à deux

Pédopsychiatre au Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) Henri Wallon de Saint-Denis, le docteur Fabrice Samain rencontre régulièrement des situations d'aliénation parentale.

Pour lui, à l'origine de l'attitude qui conduit un parent à « instrumentaliser » son enfant contre l'autre parent, se trouve ni plus ni moins que de la paranoïa (délire de persécution). Une psychose qui était d'autant plus difficile à soupçonner quand le couple s'est formé, qu'elle ne se révèle qu'assez tard : en général vers l'âge de trente, quarante ans.

Dans le « système familial », cette pathologie va entraîner la « folie à deux », explique le docteur Samain : « souvent, dans un couple, quand l'un des membres est paranoïaque, l'autre co-délire aussi (sans être lui-même psychotique). Car s'il remet en cause une vérité délirante de son conjoint il devient persécuteur ». De la sorte, « le parent pathologique, qui est quelqu'un en souffrance, trouve dans le couple une réassurance, un soutien. »

S'agissant de l'aliénation parentale, le même phénomène - inconscient - intervient, cette fois entre le parent pathologique et son enfant. « L'enfant lui aussi aime ce parent et il est dans une logique d'aide et de soin. Le meilleur moyen de ne pas faire souffrir ce parent, c'est d'abonder dans son sens. L'en-

fant va se construire en mettant sa raison de côté et il va rester aliéné à ce parent. »

Pour le pédopsychiatre, les juges manquent d'outils et de formation en psychologie face à ces situations. Et ils ont d'autant plus de mal à y voir clair que, dans les séparations, les conflits spectaculaires (sans folie sous-jacente) sont fréquents : il y a donc « tentation de banaliser ». De plus, les personnes paranoïaques présentent une « réticence » à dévoiler le délire auquel elles adhèrent totalement, comme tous les psychotiques. « Ce sont des gens qui peuvent être très convaincants et qui vont instrumentaliser la justice ».

« Il y a des tas de choses improbables »

D'autres éléments jouent en défaveur du parent rejeté. D'une part le fait que « si l'enfant est coupé du parent dit mauvais, il a l'air d'aller bien : ce qui semble être la preuve que ce parent est vraiment mauvais ».

D'autre part la difficulté pour ce parent de se défendre des allégations mensongères de l'autre parent : une suspicion de pédophilie, par exemple, parce qu'il lui est arrivé de prendre son bain avec l'enfant lorsque celui-ci était tout petit. « Dans le domaine privé, il y a des tas de choses improbables », souligne le docteur Samain. D'autant que, personne n'étant parfait, « il y a

des tas de fois où le parent incriminé n'est pas très net ».

« Je comprends que le juge puisse douter, commente le spécialiste. Mais il faut savoir ce qui est vrai et faux et, dans l'intérêt de l'enfant, il faut mener une véritable enquête. Soit l'expertise psychiatrique est évidente (l'un des parents est vraiment malade) et il faut confier l'enfant à l'autre parent, tout en respectant le droit de visite. Soit, s'il y a doute, il faut placer l'enfant en période d'observation dans une petite structure ».

Celle-ci permettra à des professionnels d'analyser les « transactions » entre l'enfant et ses deux parents, et fera apparaître la « pathologie du lien » que constitue son aliénation à l'un d'eux.

Autre possibilité : organiser le droit de visite dans un « point de rencontre » : un lieu neutre, jouant le rôle de « sas », où l'enfant est amené par un tiers et où les parents ne se rencontrent pas.

Pour le docteur Samain, une chose est sûre : l'aliénation parentale n'est pas une forme grave d'histoire conjugale compliquée ; il renvoie directement à la pathologie et à la « fausseté du jugement » d'un parent paranoïaque. Dès lors, « il faut inverser les choses : aider l'enfant à avoir un lien principal avec le parent qui n'est pas malade et lui permettre de rencontrer le parent malade dans un cadre qui le protège. »



CENTRE D'AFFAIRES SAVANNA SAINT-PAUL
BUREAUX A LOUER
 SURFACES DISPONIBLES A PARTIR DE 90 M²
 INFORMATIONS - 06 92 09 77 07



CBo Entreprise,
 la référence en immobilier professionnel
www.cboterritoria.com

Chez Adame Briconautes
les SOLDES
 jusqu'au 10 mars

des remises
-50% -70% -80%

• Abri de jardin
 690€ -50% **345€**

RAYON CADEAUX
-80%

• Machine à laver d'appoint Senso
 Eau froide - 3 positions essorage
 5 programmes - Minuteur
 130€ -70% **39€**

• Ensemble 3 pièces rotin
 Vert Tropicana
 290€ -50% **145€**

• Pack WC à poussoir silencieux
 Mécanisme 3/61 - Réf. 074894
 84€ -50% **42€**

• Photo non contractuelle, hors promotions - Sur articles signalés en magasin, dans la limite des stocks disponibles.

Les Briconautes Adame
 Ste-Clotilde - 20, rue G. de Kerveguen
 ZI du Chaudron
 Tél : 0262 48.44.44 - Fax : 0262 28.14.99